

**SANTÉ EHPAD DE FABAS ET LE FOSSAT :  
POINT D'ÉTAPE**

*Lundi 11 mars 2023 – Conseil Départemental –*

## **CONTEXTE**

La société Médicharme est gestionnaire de quarante-trois établissements en France, dont les EHPAD du Fossat et de Fabas en Ariège. Le groupe a été placé en liquidation judiciaire par le tribunal de commerce de Nanterre le jeudi 29 février 2024.

Dès le mois de janvier 2024, l'ARS a informé le Département de l'Ariège de la situation mettant en grande difficulté l'avenir de ces deux EHPAD ariégeois. La majorité des chambres ayant été vendue à des investisseurs particuliers ainsi qu'à des entreprises à des fins de défiscalisation et de rentabilité rend la situation d'autant plus complexe.

**Le bien-être des personnes âgées est la préoccupation première du Département, de même que l'emploi local.**

**En aucun cas, ces pratiques spéculatives qui mettent à mal la prise en charge des personnes âgées et/ou en situation de handicap, ne correspondent aux valeurs sociales et solidaires impulsées par le Département de l'Ariège.**

En conséquence, le Conseil Départemental travaille depuis mi-janvier à sécuriser les deux établissements tant sur la question de l'accueil et de la qualité servis aux personnes âgées dépendantes au sein de ces structures que sur la préservation de tous les emplois. C'est à ces conditions seulement qu'un avis favorable pourrait être émis sur les candidatures, ce qui est le rôle premier du Département dans cette procédure.

C'est l'engagement du Département, c'est une promesse qui sera tenue.

## LE RÔLE DU DÉPARTEMENT

Le Département délivre les autorisations de création et de fonctionnement d'un EHPAD au même titre que l'ARS. Son rôle, dans cette procédure, consiste à émettre un avis sur les projets de reprise, puis de transférer l'autorisation de fonctionnement au nouveau repreneur.

De plus, dans le cadre de ses compétences, **le Département de l'Ariège travaille activement à ne laisser aucun résident sans solution.**

## DEUX ÉTABLISSEMENTS, DEUX SITUATIONS DIFFÉRENTES

### EHPAD DE FABAS

Deux offres de cession de l'autorisation de cette structure, conformes à nos attentes ont été déposées à la mi-février. Ces deux offres reprennent l'ensemble des personnels actuels et maintiennent l'activité de l'EHPAD. **À ce titre, le Conseil départemental de l'Ariège a émis un avis favorable à leurs dossiers.**



### EHPAD DU FOSSAT

Des intentions d'offres sont en cours d'analyse par l'ARS. Cependant la Communauté de Communes Arize-Lèze devrait présenter une offre avant le 13 mars. Cette possibilité est ouverte par le juge liquidateur. La reprise du personnel doit également être prévue, ce personnel devenant des salariés en CDI de droit public. **Le Conseil Départemental accompagne le territoire pour sécuriser cet établissement.**



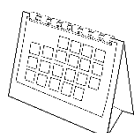
## LE RÔLE DU JUGE LIQUIDATEUR

**Le juge liquidateur doit se prononcer sur ces offres le 21 mars 2024 et désigner les repreneurs.**

En toute hypothèse, la gestion des structures par Médicharme s'achèvera le 31 mars 2024.

## RAPPEL DE LA PROCÉDURE : 1 AN DE SILENCE

- **Novembre 2022** : 1ère procédure de conciliation devant le tribunal de Nanterre.
- **Printemps 2023** : Le dossier est porté au comité interministériel de restructuration industrielle.
- **Été 2023** : Mission de contrôle de Médicharme par l'inspection générale des finances et l'inspection des affaires sociales.
- **Novembre 2023** : Nouvelle procédure de conciliation avec pour objectif de vente des sites.



## CALENDRIER LOCAL : L'ARS INFORME LE DÉPARTEMENT DANS UN CADRE QUI DEVAIT RESTER CONFIDENTIEL JUSQU'À MI-FÉVRIER 2024

- **30 décembre 2023** : Alerte de l'ARS sur la situation de Medicharme
- **12 janvier 2024** : Confirmation de l'alerte de l'ARS sur les établissements de Fabas et le Fossat
- **7 février** : Mise en ligne du dossier de demande de cession par la direction générale de la cohésion sociale
- **19 février 2024** : Sollicitation du Conseil Départemental par l'ARS dans le cadre des cessions pour avis.
- **5 mars 2024** : Avis favorables transmis à l'ARS sur les 2 offres de reprise de Fabas
- **13 mars 2024** : Date maximum de dépôt de nouvelles offres de territoire pour les deux établissements.
- **14 mars au 20 mars 2024** : Le Département de l'Ariège devra rendre les avis sur les nouvelles offres déposées.
- **Le 21 mars 2024** : Décision du liquidateur sur les offres.

## PERSPECTIVES

Au niveau National, il convient de s'interroger sur :

- Le **modèle inadapté de défiscalisation opportuniste** pour la gestion des établissements médico-sociaux.
- **L'intention d'expérimentation du gouvernement** de déléguer la responsabilité des EHPAD à la seule ARS. Dans ce cas précis, cette procédure aurait eu pour effet de laisser ces 2 établissements sans solution publique **émanant de collectivités territoriales** (CIAS-CCAS) avec lesquelles le Département entretient plus naturellement des relations de proximité.

**La situation démontre que la gestion à 100 % par le Conseil Départemental est une meilleure perspective.**

### *Les EHPAD ariégeois en quelques chiffres*

**Une volonté politique** d'inscrire les établissements au cœur des vallées ariégeoises

**5 360** personnes âgées de plus de 85 ans pour **2 160** places en EHPAD

**>> 12 000 personnes âgées de plus de 85 ans estimées à l'horizon 2040**

**27** Établissements d'Hébergement Pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) dont **3 privés** (gérés par des SARL ou SAS)

**100 %** des EHPAD non lucratifs conventionnés Aide Sociale